



17 02 2026
Céapsy
+ Visio
De 14h30 à 16h30

ÉTAIENT PRESENTS :

- *9 membres de la communauté*

I. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématique retenue par les participants :

Rétablissement : Echanges libre sur l'actualité en santé mentale

Présentation des Etats Généreux de la Pair-Aidance :

Création d'une association avec pour objectifs d'organiser un évènement annuel sur la pair aidance et de faire avancer la connaissance de la pair aidance. Avec un point de départ qui consiste à proposer une définition qui soit rédigée par les pairs aidants eux même. Il y'aura une étude d'impact à cette journée avec un questionnaire sur la connaissance de la PA, la perception de la pair aidance, etc... Cette journée vise à poser les jalons d'une communauté :

On vit et on réfléchit en silo, il faut arriver à trouver de points communs, construire, étayer une forme de légitimité qui permettra de changer les écosystèmes dans lesquels on travaille,

Notre leitmotiv : donner la parole à des gens habitués à écouter et inversement,

Créer un sanctuaire pour permettre à cette parole de s'exprimer librement, ...

La pair aideance discutée en haut lieu :

Les membres ont échangé suite à l'annonce de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui s'est auto-saisie de la question de la pair aideance. Cette initiative d'un acteur aussi influent soulève des interrogations sur le fond et la forme qui ont interpellé les membres de la communauté :

La HAS veut s'en saisir avec un enjeu de définition de l'ensemble des termes. Il y'a quelque chose d'intéressant dans les initiatives par et pour les pairs. Mais ici il y'a un enjeu de réappropriation de notions qui appartiennent d'abord aux personnes concernées.

Dans les travaux de l'HAS, y'a des objectifs de cadrage de l'activité et de la formation.

Dans leur approche, on parle de la pair aideance dans les organisations uniquement !

Si ces travaux génèrent des appréhensions quant à l'institutionnalisation de la pair aideance, ils s'inscrivent dans un contexte où les pairs aidants appellent majoritairement à une structuration et une légitimation de leur cadre d'exercice.

Il n'y pas que la HAS qui s'est auto saisie mais aussi l'Assemblée nationale, mais avec pas assez de personnes concernées. Cette loi est importante car cela fera exister le métier dans les textes mais.....

Ce que j'ai retenu du projet de loi c'est la sécurisation de la pair aideance comme pratique. Même si j'ai parfois l'impression qu'on l'instrumentalise et on l'institutionnalise.

La grande cause santé mentale :

Les échanges ont débuté sur des enjeux de terminologie et ce que les uns et les autres mettent derrière le terme « santé mentale »

J'aimerais qu'on fasse la distinction entre les soins en psychiatrie et la santé mentale ce qui n'est pas la même chose

On a un vrai pb dans le champ de la santé mentale. des fois on va au plus rapide de ce que les gens comprennent. Mais de quoi parle ton ? les personnes que j'accompagne me

demandent si mon boulot est de les soigner. J'interviens dans le soin en santé mentale mais pas dans le soin en psychiatrie

Par la suite des points positifs ont été relevés sur les évolutions de la perception collective des enjeux de santé mentale :

Ce que je vois comme chemin parcouru c'est que y'a 6 ans tout le monde s'en fichait des troubles psychiatriques. Les confinements ont fait qu'on a réalisé que les dépressions étaient réelles.

Cette grande cause nous offre une brèche. Comment on peut donner plus d'espaces de parole sur la pair aideance ? Il y'a aujourd'hui des tiers lieux comme la maison perchée. Comment mettre en lumière des espaces comme celui-ci ?

Les membres ont ensuite partagé leur ressenti quant aux actions concrètes mise en œuvre dans le cadre de la grande cause : un mélange de déception et confusion

Je n'ai pas vu beaucoup d'évènement particulièrement orientés santé mentale

je n'ai pas vu grand-chose. J'ai vu une émission organisée par le service publique et, pendant cette émission, on a eu un moment nutrition et santé mentale. Les grands sujets n'ont pas été abordés

On a eu un ministre qui a encore dit qu'une personne avait un profil schizophrénique. L'objectif de la cause c'est de faire de l'information générale pour faire bouger les lignes. Les résultats c'est que la déstigmatisation n'a pas bougé, on ne peut pas la mesurer.

Enfin, les partages ont évolué vers les rivalités qu'entraînent la désignation d'une thématique en tant que grande cause : dans un contexte de raréfaction des financements, les acteurs du champ ont intérêt à attirer l'attention sur leurs actions pour en faire des priorités :

L'accès au soin est de moins en moins garanti. Il y'a un problème de reconnaissance d'une différence psychique qui a son utilité, artistique, politique, sociale. Il y'a un vrai enjeu de pouvoir.

J'ai l'impression que la 1^{ère} année a beaucoup servi les intérêts de certaines associations

On observe ces enjeux de forces en tensions où les personnes concernées reprennent les choses spoliées : des savoirs, une parole qu'il s'agit de faciliter. La psychiatrie est en déshérence et bouffée par des tenants du tout génétique et ceux qui ont une approche trans-diagnostique, ici on ne parle pas du même rapport à l'humain

Ce qui reste de financement de la psychiatrie fait l'objet de luttes féroces et des logiques de guerre internes. Quand on parle de santé mentale, on défend un projet de société. Et une société qui va pratiquer l'accueil des singularités plutôt que ségrégationniste.



03 04 2026

Visio

De 14h30 à 15h30

ÉTAIENT PRESENTS :

- *3 membres de la communauté*

II. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématique retenue par les participants :

Rétablissement : comment croire en son rétablissement lorsqu'il est challengé par d'autres ?

Dans cette communauté réalisée en comité réduit, les membres présents ont réagi à une anecdote de vie qu'ils ont relié à la notion de rétablissement.

Suite à une représentation publique, j'ai été parler avec une dame pour avoir des explications sur des points qui n'étaient pas clairs et elle m'a reçu froidement en me reprochant de ne pas avoir compris.

Cette interaction a résonné avec nos discussions dans le sens où la légitimation de la parole des personnes concernées est un des axes des pratiques orientées rétablissement.

Dans le contexte décrit, la personne n'était pas en mesure de savoir que son interlocuteur était concerné par les troubles psychiques. Cet échange montre justement que les publics concernés doivent composer quotidiennement avec des personnes qui ne mesurent pas l'impact de leurs propos.

On parle à l'autre comme ça nous arrange. Sans penser aux conséquences.

Comment réagir quand on n'est pas d'accord ? Qu'on attend une réponse et qu'en face on remet en question notre santé mentale ?

Le sentiment partagé est celui d'une invalidation de la pensée de la personne concernées et que le désaccord ou le quiproquo sans résolution font peser un doute sur la cohérence de la pensée.

On parle de dialogue mais, dans la réalité, tout va dépendre de l'écoute qu'on va avoir en face

Ce partage nous a rappelé que les enjeux du rétablissement dépassent le champ du soin et de l'accompagnement. Il s'agit d'un projet de société inclusif de toutes les singularités